



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	15 ^{ème}
Nom de site		Numéro	T15804
Adresse du site	44-46, boulevard de Grenelle	Hauteur	R + 12 (38.20 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence LTE 700 avec changement d'antennes sur un site 2G/3G/4G		
Complément d'info	Orange (30,150, 280°) est aussi présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	29/07/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	29/10/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	29/12/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement de la fréquence (ajout 700 MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 20°, 120° et 270°.		
Distance des ouvrants	8m des antennes	Tilts (degrés)	Entre 5 et 12°
Estimation	20° < 3V/m ; 120° < 3V/m ; 270° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les trois antennes pentabandes existantes par trois antennes heptabandes en lieu et place.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite seront placés sur des mâts existants en terrasse, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	40.79m

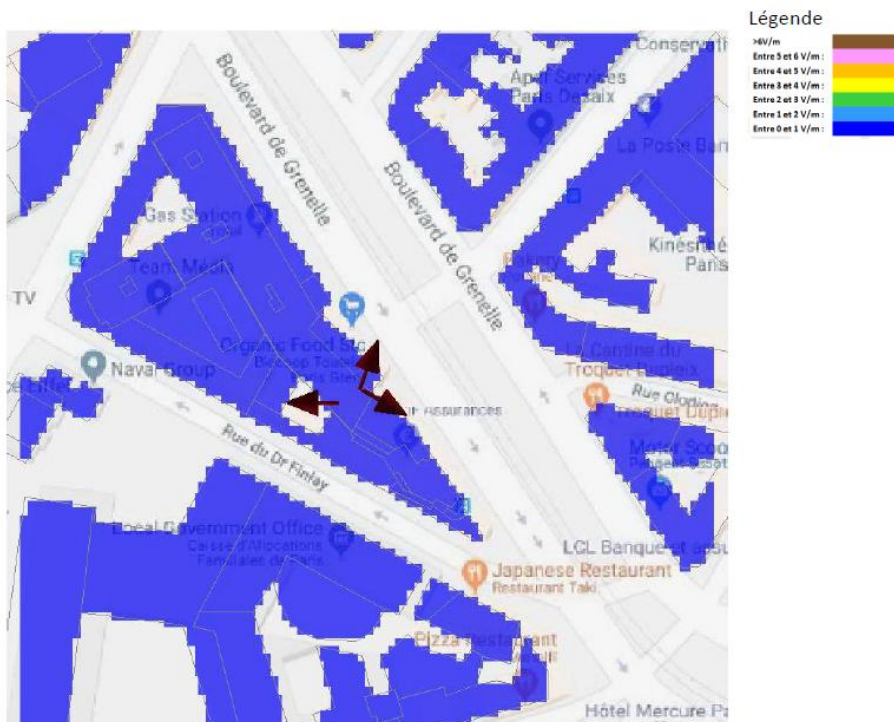
Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

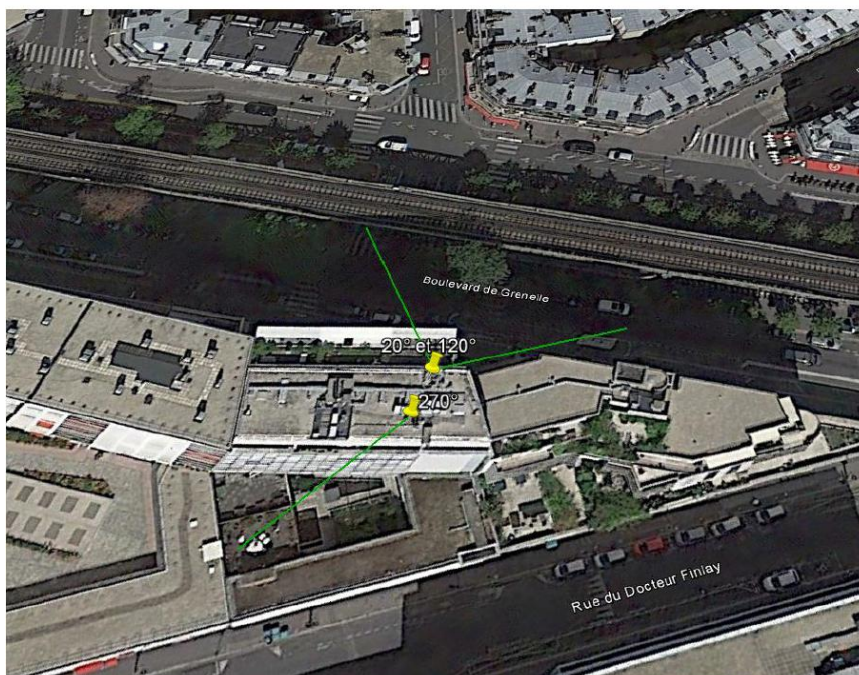
A 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé est compris entre 0-1 V/m



Aucun établissement particulier dans un rayon de 100m autour des antennes

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

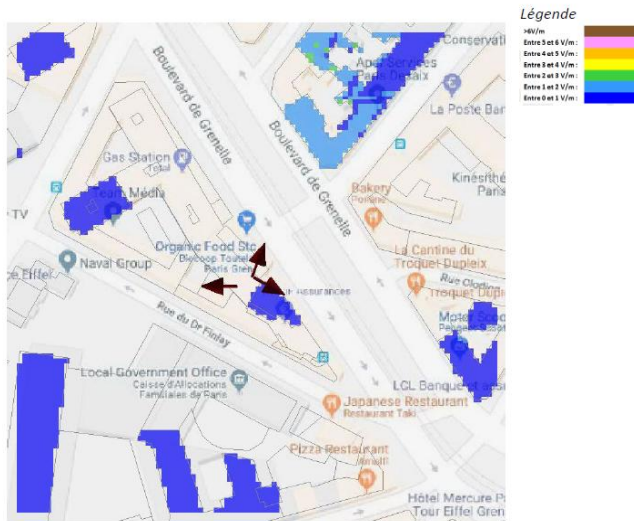
Pas de bâtiment en vue direct dans un rayon de 25 mètres



Simulation et conformité au seuil de la Charte

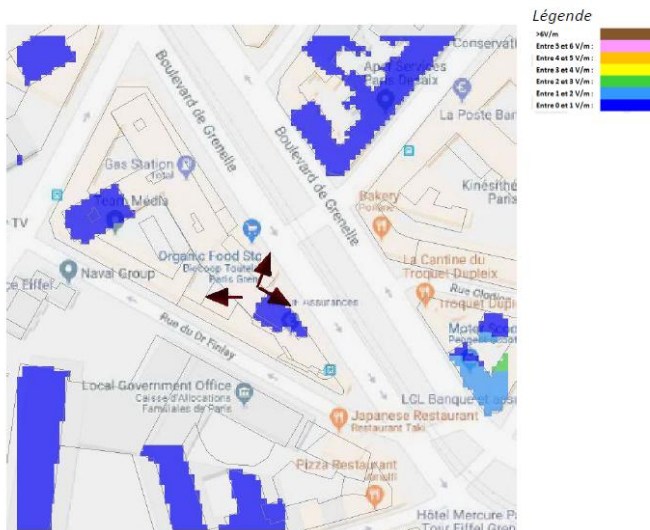
a. Azimut 20°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



b. Azimut 120°

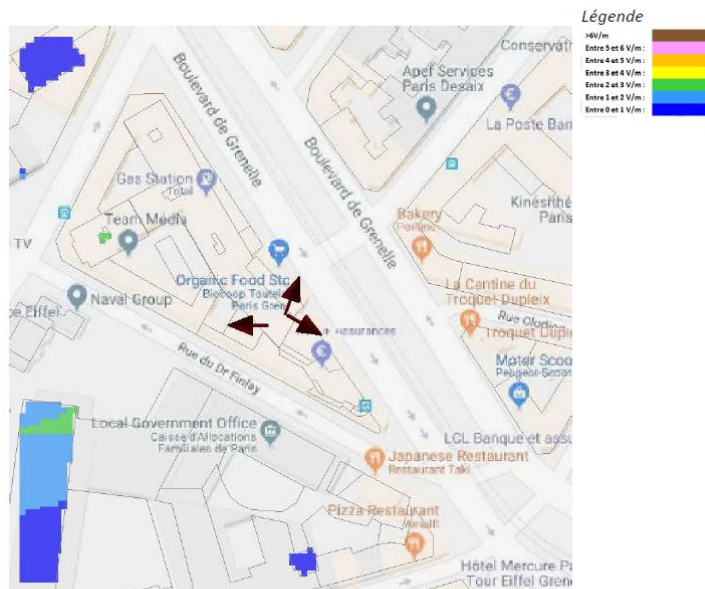
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 270°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 31,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 20°	Azimut 120°	Azimut 270°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 2-3 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	25,5 m	25,5 m	31,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas d'impact visuel l'antenne radio sera remplacée par une antenne iso-taille en lieu et place

Vue des Azimuts

Azimet 20°



Azimet 120°



Azimet 270°

